

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE FRANGY

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan d'Aménagement et de Développement Durable



JUILLET 2009

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LE FOND

Le PADD est l'expression d'un projet politique global, s'inspirant de préoccupations d'ordre social, économique et environnemental étudié, dans notre cas, au niveau communal.

Il doit respecter les objectifs et principes d'équilibre et de durabilité exposés aux articles L.110 et L.121.1 du Code de l'Urbanisme.

LA FORME

à Le PADD constitue une pièce obligatoire du dossier PLU.

à Depuis la Loi UH « Urbanisme et Habitat » modifiant la Loi SRU « Solidarité et Renouveau Urbain », le PADD n'est plus opposable aux tiers.

à Le PADD constitue une pièce obligatoire du dossier PLU. Il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.

Ce document formule le projet communal pour les années à venir.

Ce dossier se veut simple et ouvert à tous les citoyens.

LA PROCEDURE

Il doit susciter un débat au sein du Conseil Municipal, au minimum 2 mois avant l'arrêt du projet du PLU.

Suite aux constats fournis par le rapport de présentation, il sera nécessaire d'avoir une organisation du territoire cohérente, structurée et efficace, dans le respect de l'environnement et pour la préservation du territoire pour les générations futures.

ESTIMATION DE POPULATION

On peut estimer une évolution moyenne de 1,5 %, compromis entre les évolutions communales et départementales des 6 dernières années. De 1745 habitants en 2004, la population passerait à 2050, correspondant à 305 habitants supplémentaires en 10 ans, ce qui représente 120 nouveaux logements.

LE PADD DE FRANGY

Se dégagent cinq points qui reprennent les projets et orientations d'aménagement envisagées sur la commune dans les dix à quinze prochaines années :

- | | |
|--|---------------|
| ○ Aménager l'espace en préservant le cadre de vie | = PRESERVER |
| ○ Affirmer Frangy comme la ville centre du canton | = IDENTIFIER |
| ○ Contribuer à la dynamique, économique et démographique | = DEVELOPPER |
| ○ Prévoir un niveau d'équipement et de service toujours plus important | = EQUIPER |
| ○ Améliorer les modes de déplacement | = SE DEPLACER |

PRESERVER :

ORIENTATIONS GENERALES :

- Entretien la qualité et la variété des paysages et des sites naturels :
 - Ø Préserver les coupures vertes et valoriser les axes verts qui participent à la qualité du paysage communal
 - Ø Gestion équilibrée des réserves foncières
 - Ø Maitriser le développement des hameaux en respectant les limites naturelles afin de limiter le mitage du territoire
- Préserver les activités agricoles (viticulture, élevage) qui entretiennent un paysage de qualité.
- Prendre en compte les notions de risques et de nuisances.
- Optimiser, dans une logique de développement durable, l'assainissement et la qualité des eaux

ACTIONS :

Ø Identification et protection des milieux naturels : Nouvelle délimitation des ZNIEFF :

- Plateau des Daines

- Pentes sèches de la croix de Frangy

Ø Conservation des entités vierges importantes :

- Le nord du territoire communal

- A l'ouest du chef lieu, le vallon des Usse

- Autour des hameaux de Bossy et Champagne

Ø Conserver la coupure verte sous le hameau de « Moisy » en direction du chef lieu

Ø Valorisation et entretien des berges des Usse et des ruisseaux, et mesures de protection

Ø Contrôler l'étalement des hameaux de « Moisy », « Collonges », « Bossy » et « Champagne » en s'appuyant autant que possible sur les limites des structures naturelles.

Ø Continuer l'amélioration du réseau d'assainissement collectif

Ø Reconquête des points de vue remarquables :

- Entrée du chef lieu (en venant de St Julien sur la RD 992)

- Mise en valeur du belvédère de la Sainte

Ø Maintien de la diversité des paysages ruraux :

- Jardins des Bottières le long des Usse

- Les vignobles des coteaux des Dorrières, des Aricoques et de la Paccotte

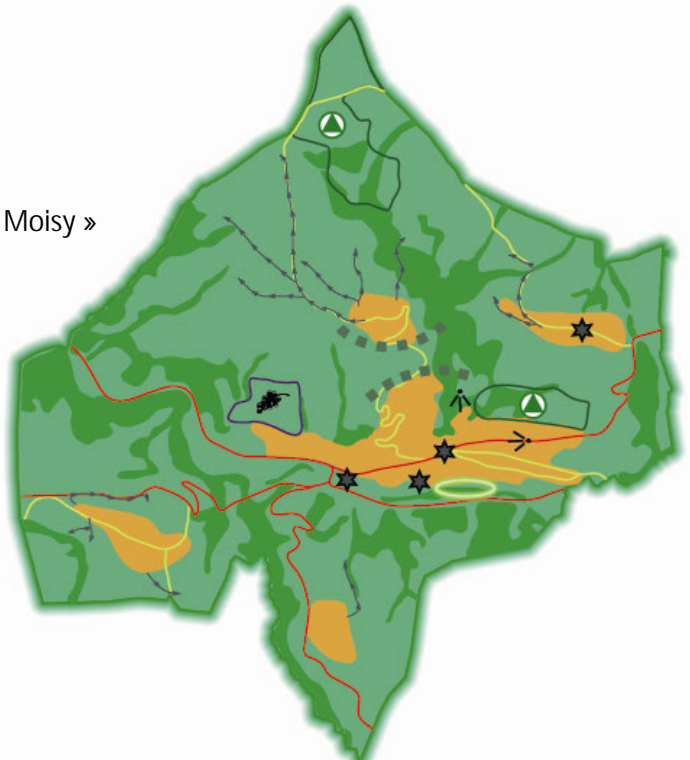
- Gestion des forêts d'un point de vue qualitatif et quantitatif

Ø Proposer un règlement en rapport avec le paysage (mouvements de terrain, clôtures, plantations...)

Ø Soutenir l'activité agricole :

- Eviter d'enclaver les sièges et les zones d'évolution

- Maintenir circulations agricoles et terres exploitables au travers des zones urbanisées. Les zones constructibles en direction des sièges d'exploitation sont contenues, protégeant les parcelles de proximité et gardant la cohérence entre les espaces agricoles et résidentiels.



PRESERVER	
Zone urbanisée	Vignoble
Boisements	Jardins
ZNIEFF	Patrimoine remarquable
Coupure verte	Voie principale
Circulations agricoles	Voie secondaire
Points de vue	

IDENTIFIER :

ORIENTATIONS GENERALES

- Affirmer Frangy comme la ville centre du canton
 - Ø Centraliser les équipements intercommunaux (Scolaire / touristiques / Aide à la personne / administratif ...)
- Conserver et mettre en perspective les éléments remarquables de la commune
 - Ø Identifier et préserver le patrimoine bâti et les fermes traditionnelles
- Favoriser l'intégration des nouvelles constructions
 - Ø Adapter le mode d'urbanisation au site dans le respect de la trame urbaine

ACTIONS

- Ø Limiter l'étalement urbain dans les hameaux (Collonges, Moisy)
- Ø Encourager la rénovation de l'habitat existant dans les cœurs de hameaux pour le maintien de la dimension sociale de ces lieux de vie
- Ø Inciter à construire les parcelles vides restantes sur le chef-lieu
- Ø Mettre en valeur le patrimoine :
 - Restauration du bâti ancien en respectant les prescriptions architecturales (façades, toitures, teintes et pentes)
 - Mesures en matière de paysage urbain (éviter le cloisonnement, proposer des aménagements paysager en fonction de la végétation locale...)



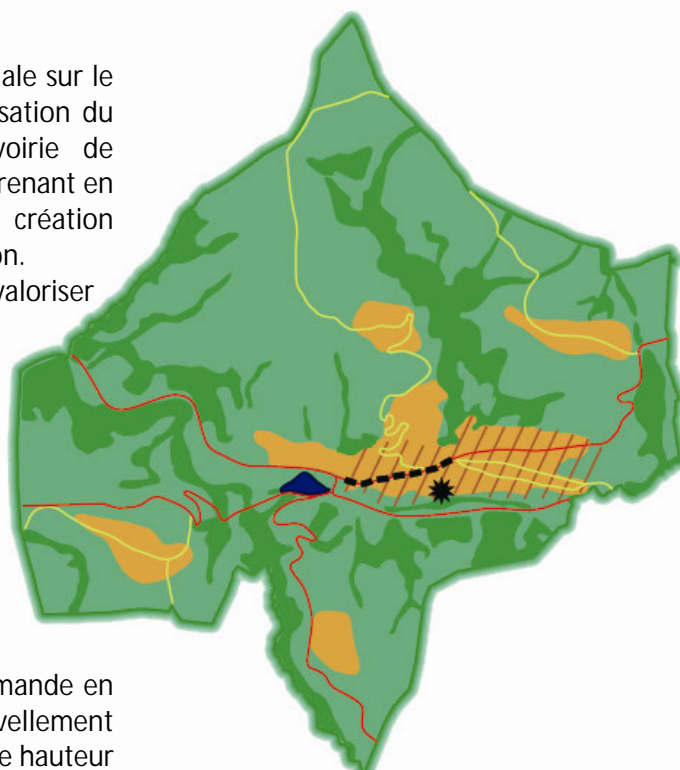
DEVELOPPER :









ORIENTATIONS GENERALES

- Préserver et développer l'activité économique
 - Ø Maintenir l'offre commerciale et autoriser l'implantation d'activités compatibles avec la vie urbaine
 - Ø Encourager l'installation d'activités artisanales compatibles avec le site
 - Ø Favoriser l'activité agricole
- Proposer la mixité de l'habitat et s'opposer à l'étalement urbain
 - Ø Favoriser le renouvellement urbain et la restauration des logements vacants dans le centre ancien
 - Ø Proposer davantage de logements sociaux et favoriser la mixité sociale
- Encourager le tourisme vert :
 - Ø Développer le tourisme d'été en mettant en valeur le patrimoine local
 - Ø Faciliter l'accueil des touristes (hébergement, restauration, ...)

ACTIONS

- Ø Création d'une zone artisanale intercommunale sur le lieu dit « Les Champs Courbes Est » Organisation du site comprenant : l'implantation d'une voirie de desserte, des aménagements paysagers en prenant en compte les éléments naturels existants, la création d'un accès sécurisé et la possibilité d'extension.
- Ø Implantation d'une activité permettant de valoriser les matériaux de construction
- Ø Réaménagement du centre bourg et développement des commerces de proximité en facilitant leur accès.
- Ø Construction de logements aidés (rue Basse)
- Ø Encourager l'activité agricole et viticole par la promotion des produits du terroir (possibilité de mise à disposition d'un local destiné à la vente)
- Ø Réviser le règlement pour répondre à la demande en logements : mixité de l'habitat et renouvellement urbain en limitant les contraintes de SHON, de hauteur ou de stationnements et en encourageant la transformation du bâti existant afin de densifier les quartiers déjà urbanisés et lutter contre l'étalement urbain.
- Ø Favoriser la cohabitation entre activités artisanales et habitat dans le respect du principe de la diversité des fonctions urbaines dans les zones urbanisées notamment du centre bourg.



DEVELOPPER	
 Zone urbanisée	 Logements aidés
 Boisements	 Réaménagement du centre bourg
 Densification	 Voie principale
 Zone artisanale	 Voie secondaire









EQUIPER :

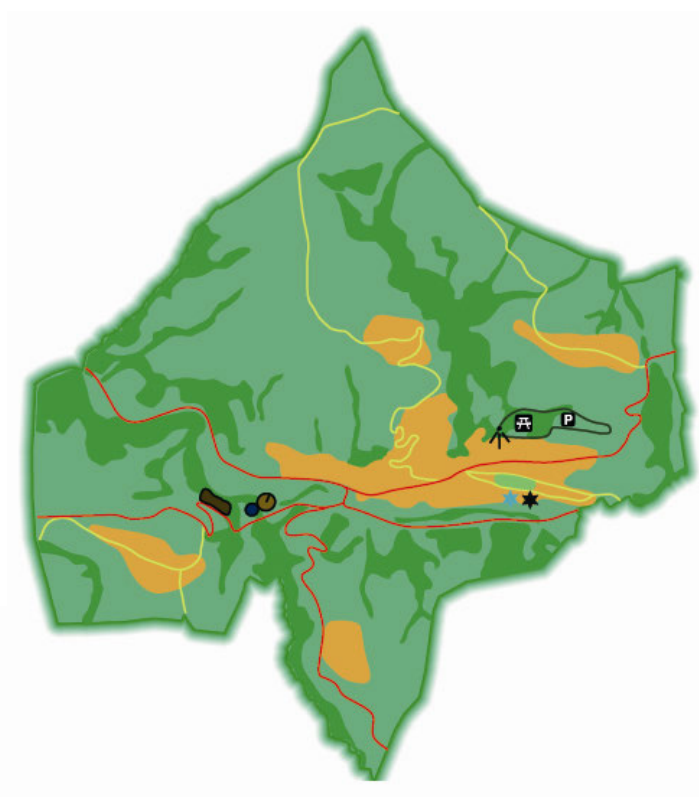
ORIENTATIONS GENERALES

- Envisager l'installation de nouveaux équipements communaux
 - Ø Equipement public d'animation
 - Ø Equipements scolaires et extrascolaire (agrandissement du collège, gymnase,...)
 - Ø Proposer de nouveaux services (publics/privés)
- Améliorer voiries et réseaux divers
 - Ø Préserver la ressource en eau
 - Ø Prioriser les déplacements doux et sécuriser les traversées du chef-lieu

Orientations et prescriptions particulières :

- Ø Construction d'un gymnase près des équipements scolaires
- Ø Réaménagement des espaces publics sportifs
- Ø Réhabilitation de l'ancien gymnase en salle d'animation polyvalente
- Ø Aménagement du plateau de la Sainte (itinéraires piétonniers, aires de pique-nique, parcours de VTT, parcours de santé, terrains de jeux, tennis, aire de stationnement, installation de sanitaires et mise en valeur du belvédère)
- Ø Assainissement : poursuivre les opérations d'amélioration du réseau et création d'une STEP
- Ø Déchetterie : Agrandissement du site (implantation d'une plateforme de stockage des déchets verts)

EQUIPER	
 Zone urbanisée	 Implantation d'un gymnase
 Boisements	 Réhabilitation de l'ancien gymnase en salle polyvalente
 Agrandissement de la déchetterie	 Aménagement du plateau de la sainte
 Réaménagement des espaces sportifs	 Implantation d'une STEP













SE DEPLACER :

ORIENTATIONS GENERALES

- Améliorer les modes de déplacements
- Ø Sécurisation du chef-lieu et des hameaux
- Ø Développer les modes de circulation doux (piste cyclable, itinéraires piétonniers, ...)
- Ø Faciliter les accès et traversées de hameaux
 - Mise en valeur du centre urbain
- Ø Création de stationnements
- Ø Améliorer le traitement des entrées de ville par des aménagements paysagers de qualité

ACTIONS

- Ø « Chef-lieu » :
 - Requalification de la traversée du centre bourg
 - Création de stationnements délimités
 - Réaménagement de l'entrée de ville sur la RN 508 du côté de Musières
 - Aménagement de cheminements piétonniers, création de pistes cyclables
- Ø Elargissement des voiries entre les hameaux pour une amélioration de la circulation.
- Ø Réaménagement des sentiers pédestres et création de sentiers d'interprétation dédiés à la découverte de la nature (mise en place d'un balisage aux normes)
- Ø Aménager les berges des cours d'eau (itinéraires de découverte, pistes cyclables, aires de pique-nique, aménagements paysagers, maintien des berges, ...)
- Ø Sécurisation de l'accès au plateau de la Sainte
- Ø Amendement Dupont au lieu dit Paradis

SE DEPLACER	
 Zone urbanisée	 Requalification du centre bourg
 Boisements	 Aménagement de pistes cyclables
 Voie principale	 Aménagement des berges
 Voie secondaire	 Elargissement des voies
 Requalification des traversées de hameaux	 Tourne à gauche

